



Déclaration à la RPN du 8 janvier 2019

CGT/FO/CFTC/SUD/CFE-CGC

La forte mobilisation du 18 décembre 2018 a montré la colère des salariés de nos organismes.

Lorsque vous parlez, COG, indicateurs, dématérialisation, gain de productivité, les salariés vous répondent conditions de travail insupportables, surcharge de travail, qualité empêchée, manipulation de données pour faire croire à l'atteinte des objectifs, santé dégradée et augmentation des burn-out, valeur du point gelée, non reconnaissance des compétences et des qualification du fait d'une classification qui ne permet pas un réel déroulement de carrière, dégradation du service rendu aux assurés et allocataires.

Les salariés attendent des réponses claires et précises à leurs revendications portées par les fédérations CGT, FO, CFTC, Sud, CFE/CGC.

Une négociation sur les salaires où il n'y a rien à négocier, c'est inacceptable !

Une négociation sur la classification sans enveloppe et un projet déjà verrouillé, c'est inacceptable !

Etudier "l'opportunité" d'une prime comme si les salariés de la sécu étaient trop payés, c'est inacceptable !

Pour l'heure, c'est à la revendication suivante que nous voulons une réponse immédiate : augmentation significative de la valeur du point et attribution d'une prime socialisée.

Alors même que MACRON fait une annonce en termes de pouvoir d'achat, alors même que la valeur du point est gelée depuis de nombreuses années, il n'est ni concevable ni acceptable que nos ministères ne répondent pas aux légitimes revendications salariales des personnels employés et cadres du régime général.

Lors de la mobilisation du 18 décembre 2018, les salariés, avec leurs fédérations, vous ont annoncé clairement leurs revendications :

- *L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI*
- *La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes.*
- *L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2 000 € bruts.*
- *L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.*
- *Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale*

Aujourd'hui, faute de réponses positives, les organisations syndicales, CGT, FO, CFTC, Sud, CFE/CGC exigent, dans l'urgence, la tenue d'une RPN sur la négociation salariale préalablement à la négociation sur la classification.

Nous vous rappelons qu'aucune négociation loyale sur la classification, ne peut se tenir sans que les organisations syndicales ne connaissent le montant de l'enveloppe dédiée à celle-ci.

Le personnel, avec les organisations syndicales CGT, FO, CFTC, SUD et CFE/CGC, reste déterminé et les réponses devront être à la hauteur de leurs revendications, sans quoi nous vous annonçons d'ores et déjà, que les fédérations avec les salariés ne laisseront pas la grève du 18 décembre 2018 sans suite.



Compte rendu de la réunion de concertation à l'UCANSS

Aujourd'hui, 8 janvier 2019, s'est tenue à l'UCANSS, une réunion de concertation sur le programme des négociations 2019 avec les Fédérations.

Suite à la journée de grève du 18 décembre 2018, les organisations syndicales CGT, FO, CFTC, SUD et CFE-CGC, font la déclaration ci-dessus, rappelant que des mesures urgentes avaient été demandées dont l'augmentation significative de la valeur du point et l'attribution d'une prime socialisée.

Aujourd'hui, le directeur de l'UCANSS ne communique toujours pas de réponse aux Fédérations.

Il n'a pas de mandat pour négocier une augmentation de la valeur du point ou du salaire minimum. Il n'a pas de lettre de cadrage sur les mesures salariales et sur l'attribution d'une éventuelle prime. Il annonce que ce point est à l'ordre du jour de la réunion du Comex du 16 janvier 2019.

Dans ce contexte, après une suspension de séance, unanimement les organisations syndicales exigent la tenue d'une RPN, immédiatement après la réunion du Comex, soit le 17 janvier 2019 pour avoir des réponses quant à l'augmentation de la valeur du point et à l'attribution d'une prime.

Le directeur de l'UCANSS, après avoir consulté son agenda, répond qu'il n'est pas disponible le 17 janvier et ne propose aucune autre date.

Face à un tel mépris, les organisations syndicales lui rappellent que cette question est une priorité pour elles et pour les salariés. La date d'une nouvelle réunion de négociation sur ce point est, donc, un préalable à toute autre négociation.

Le flou entretenu par le directeur de l'UCANSS et son absence de volonté à répondre au plus tôt est intolérable !

Les organisations syndicales annoncent une nouvelle journée d'action et de grève fin janvier.

Laisant le directeur de l'UCANSS sans voix, l'ensemble des organisations syndicales, participant à cette réunion de concertation, quitte la séance.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFTC, SUD et CFE-CGC se retrouveront le mardi 15 janvier 2019 à 14h pour élaborer un communiqué.

Compte tenu de la situation, ce communiqué s'inscrira dans la poursuite de la mobilisation, avec un appel à la grève le 29 janvier 2019.

Ce communiqué proposera, aussi, d'ouvrir la discussion avec le personnel sur les moyens à mettre en œuvre pour élever le rapport de force, en vue d'arracher les légitimes revendications.